



Commune d'Eysins

Préavis municipal n°15

Au Conseil communal

Concernant : Règlement de police.

Délégué municipal : Monsieur Franz Kneubühler, Municipal

Eysins, le 6 novembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseiller communaux

En décembre 2016, la Municipalité soumettait à votre approbation le préavis n° 6 concernant les modifications du règlement de police. Devant le nombre d'interventions, la Municipalité décidait de retirer ce préavis.

Le groupe de travail nommé pour étudier ce règlement, après une première séance, a transmis ses propositions à la Municipalité.

Les membres du groupe de travail et la Municipalité se sont rencontrés en date du 20 septembre 2017. Le règlement, fruit de cet échange, a une nouvelle fois été soumis au Service des Communes et du Logement (SCL). Ce dernier nous a retourné le document en nous priant de bien vouloir nous référer à certains articles du règlement-type du 19 juillet 2017. Dès lors, nous avons jugé préférable de prendre comme base ce nouveau règlement-type, conformément aux encouragements du Préfet adressés aux communes du district.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 15 concernant le règlement de police
- ouï le rapport de la commission nommée pour l'étude de ce règlement
- attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'adopter le règlement de police, abrogeant celui du 6 décembre 2000, tel que présenté

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

La Secrétaire



G. Rochat




J. Genoud

Annexe : Règlement de police